



Santé et Sécurité à l'école

Tout au long de l'année, différents partenaires veillent à la sensibilisation et à l'information aux élèves dans ces deux domaines :

Sécurité

- **Feux bleus** 3-6H : informations, sensibilisation et présentation des véhicules d'intervention des pompiers, de l'ambulance et de la police.
Organisation : police intercommunale
- **Gymkhana** 5-6H : sensibilisation au comportement et réflexes à adopter lors de trajets en vélo.
Organisation : police intercommunale
- **Laves torrentielles** 1-5-8H : présentation des dangers naturels de nos cours d'eau ; explication et thématiques (géologie, séismes...)
Organisation : EMCR des Coteaux du Soleil
- **Patrouilleuses** : dispositif de patrouilleuses scolaires aux endroits stratégiques du village.
Organisation : commune de Chamoson
- **Exercice incendie** : un protocole pour l'évacuation de l'école en cas d'incendie a été mis en place et un exercice complet est prévu à chaque rentrée scolaire dès 2023.
Organisation : Centre scolaire du Tsené
- **Pédibus** : cette organisation n'est pas du ressort de l'école, mais nous invitons volontiers les parents qui le désirent à prendre contact avec l'Association des Parents d'Elèves de Chamoson pour la mise en place de trajets en commun.

Informations :

- ✓ Toutes les informations relatives au fonctionnement et aux activités scolaires peuvent être consultées sur le site de la commune (www.chamoson.net).
- ✓ Le périmètre de l'école (cour et bâtiments) est réservé aux ayants droit : les parents attendent en-dehors de ce périmètre. **Merci de respecter les bandes rouges à cet effet et de rester aux abords de la route au sud de l'école (classes 1-2H)**
- ✓ Les infrastructures ludiques de la cour (jeux) peuvent être utilisés en-dehors des horaires scolaires, en respectant le matériel Pour l'utilisation du terrain de sport, **les ballons en cuir et en mousse sont strictement interdits également en-dehors des horaires scolaires.**
- ✓ L'école de Chamoson compte environ 350 élèves répartis sur 16 classes, ainsi qu'une classe d'accueil du centre de réfugiés des Mayens-de-Chamoson.
- ✓ Les élèves de 3-4H ne vont à l'école **que 8 demi-journées** par semaine : horaire alterné le lundi et mardi.
- ✓ L'Etat octroie 4 périodes d'études dirigées : elles concernent les élèves de 5H à 8H et s'organisent selon les besoins de la classe et **sur proposition de l'enseignant** les lundis, mardis et jeudis.
- ✓ **Un projet numérique** est mis en place dans le cadre de la collaboration intercommunale et de la verticalité avec le C.O. Ainsi, tous les élèves de 7-8H recevront une tablette personnelle dès la rentrée. De plus amples informations suivront en août.